2020 DNS

DISTANT NEIGHBOUR SERIES 1 & 2









INSTRUCTIONS DE COURSE

& AVIS DE COURSE

Organisé par Pointe-Claire Yacht Club, Beaconsfield Yacht Club et Royal St. Lawrence Yacht Club Lac St-Louis, Quebec

Mardis et Jeudis soirs, du 7 Juillet, 2020 au 27 Août, 2020



1. RÈGLES ET RÈGLEMENTS

- 1.1. Les courses seront régies par les règles définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2. En cas de conflit entre les langues, la version anglaise du RRS prévaudra.
- 1.3. La course a été organisée conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales relatives à COVID-19.
- 1.4. Les skippers sont responsables de décider de participer ou non, et de se conformer à toutes les règles applicables, y compris toutes les réglementations et directives COVID.

2. ADMISSIBILITÉ ET ENTRÉE

- 2.1.1. L'événement est ouvert à tous les bateaux des clubs membres de SLVYRA. Les bateaux doivent avoir un handicap SLVYRA et doivent enregistrer leurs bateaux sur le site SLVYRA.
- 2.1.2. Les bateaux éligibles doivent confirmer leur inscription en passant devant la poupe du bateau du comité de course avant le signal d'avertissement et en hélant le numéro et la division de voile du bateau.
- 2.1.3. Les bateaux peuvent être navigués selon trois divisions de quillards et une division de dérive centrale:

Division 1	Quillards ayant un handicap T / T à voile blanche de 1.000 ou plus
Division 2	Quillards ayant un handicap T / T de voile blanche inférieur à 1.000
Division 3	Quillards solitaires
Division 4	Dériveurs

Remarque: Les bateaux de course dans les divisions 1, 2 ou 4 doivent se conformer aux protocoles d'équipage FVQ Covid-19(voir annexe 3)

- 2.1.1. Tous les bateaux ne respectant pas l'une des divisions définies ou les protocoles Covid-19 seront soumis à la disqualification.
- 2.1.2. Les bateaux peuvent courir dans plus d'une division au sein d'une même série (ex. Div 2 et 3).
- 2.1.3. Les courses, à l'exception de la division Centerboard, doivent être de voile blanche uniquement. Aucun spinnaker n'est autorisé dans les divisions de quillards.

3. AVIS AUX CONCURRENTS

3.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur https://slvyra.com/calendar/distance-neighbors-series/ et sur les panneaux d'affichage officiels du PCYC, du BYC et du RStLYC..



4. MODIFICATION DES INSTRUCTIONS DE VOILE

4.1. Toute modification des instructions de course sera affichée avant 09h00 le jour de son entrée en vigueur, sauf que toute modification du calendrier des courses sera publiée avant 20h00 la veille de son entrée en vigueur.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1. Les signaux faits à terre seront affichés sur le mât de chaque club ou bateau de comité du club hôte.
- 5.2. Le comité de course du club hôte communiquera ces signaux à ses clubs voisins par téléphone portable afin que les mêmes signaux puissent être affichés dans chaque club.
- 5.3. Lorsque le drapeau AP est affiché à terre, "1 minute" est remplacé par "pas moins de 30 minutes" dans le signal de course AP.

6. CALENDRIER DES COURSES

- 6.1. L'heure prévue du premier signal d'avertissement est 18h45.
- 6.2. Le club hôte est indiqué dans le calendrier ci-dessous.

MARDIS

EVENT	RACE NO.	DATE	WARNING SIGNAL	HOST CLUB
Series 1 - Tue	1	Jul 7 th	18h45	PCYC
Series 1 - Tue	2	Jul 14 th	18h45	PCYC
Series 1 - Tue	3	Jul 21 st	18h45	PCYC
Series 1 - Tue	4	Jul 28 th	18h45	PCYC
Series 3- Tue	1	Août 4 th	18h45	PCYC
Series 3 - Tue	2	Août 11 th	18h45	PCYC
Series 3 - Tue	3	Août 18 th	18h45	PCYC
Series 3 - Tue	4	Août 25 th	18h45	PCYC

Jeudis

EVENT	RACE NO.	DATE	WARNING SIGNAL	HOST CLUB
Series 2 – Thu	1	Jul 9 th	1845h	BYC
Series 2 – Thu	2	Jul 16 th	1845h	BYC
Series 2 – Thu	3	Jul 23 rd	1845h	BYC
Series 2 – Thu	4	Jul 30 th	1845h	BYC
Series 4 - Thu	1	Août 6 th	1845h	BYC
Series 4 - Thu	2	Août 13th	1845h	BYC
Series 4 - Thu	3	Août 20 th	1845h	BYC
Series 4 - Thu	4	Août 27 th	1845h	BYC



7. SÉQUENCE DE DÉPART

7.1. Le comité de course peut combiner des départs.

DIVISION	DRAPEAU de CLASSE	CLASSE	HEURE DE DÉPART
1	Mauve	Quillards ayant un handicap T / T à voile blanche de 1.000 ou plus	18:50
2	Vert	Quillards ayant un handicap T / T de voile blanche inférieur à 1.000	18:55
3	Blanc	Quillards solitaires	19:00
4	Orange	Dériveurs	19:05

8. ZONE DE COURSE

La zone de parcours sera située à environ 0,5 à 1,0 mille marin au sud de PCYC.

9. LES PARCOURS

9.1. Le schéma de l'annexe 1 illustre le parcours.

<u>PARCOURS</u>	<u>CODE DRAPEAU</u>
Parcours normal	Pas de Code Drapeau
Parcours raccourci	Pennant Numerique 2

9.2. Signaux de parcours raccourci- En plus des signaux visuels et sonores requis par RRS32.2 lors du raccourcissement d'un parcours, les informations peuvent également être diffusées sur VHF68.

10. MARQUES

4.1. Des marques de largage gonflables seront utilisées



11. LE DÉPART

- 11.1. Les courses seront commencées en utilisant RRS26 avec le signal d'avertissement fait 5 (cinq) minutes avant le signal de départ.
- 11.2. La ligne de départ sera entre le mât du bateau du comité de course affichant un drapeau RC à l'extrémité tribord de la ligne et le côté parcours de la marque à l'extrémité bâbord.
- 11.3. Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été émis doivent éviter la zone de départ pendant la séquence de départ des autres courses.
- 11.4. Le comité de course, à sa discrétion, peut modifier l'ordre de départ des divisions indiqué ici. Un tel changement ne sera pas un motif de réparation. Cela modifie la règle 62.1 (a).
- 11.5. Un bateau qui ne démarre pas dans les 15 minutes suivant son signal de départ sera classé DNS (n'a pas démarré) sans audition. Cela change RRS A9.

12. RAPPEL GÉNÉRAL

12.1. Dans le cas où un rappel général est signalé, les départs pour les divisions suivantes continueront et la division rappelée sera redémarrée 5 (cinq) minutes après le début de la dernière division. Cela change RRS29.2.

13. LA LIGNE D'ARRIVÉE

13.1. La ligne d'arrivée sera entre le mât du bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de fin de ligne (pin end).

14. DÉLAIS

14.1. La limite de temps pour chaque division est de 30 (trente) minutes après que le premier bateau de cette division a fini le parcours ou 10 (dix) minutes après l'heure officielle du coucher du soleil (voir Annexe 2), selon la première éventualité.

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 15.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles en ligne et dans les bureaux des clubs. Les réclamations et demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées en remplissant le formulaire, sur un ordinateur ou un smartphone au plus tard à 22h30 du soir de l'incident, afin d'être considérées comme déposées. Chaque club doit avoir une liste de coordinateurs de protestation.
- 15.2. Des avis seront affichés sur le tableau d'affichage officiel de chaque club et en ligne, dans les 24 heures suivant leur dépôt pour informer les concurrents de l'heure, du lieu et de la date des audiences auxquelles ils sont parties ou nommés comme témoins.
- 15.3. Les avis de réclamation du comité de course seront affichés sur les panneaux d'affichage officiels et en ligne pour informer les bateaux conformément à la règle 61.1 (b).



15.4. Les demandes de notation peuvent être déposées à https://www.racingrulesofsailing.org/scoring_inquiries/new?event_id=450

16. RÉSULTATS

- 16.1. Chaque série et chaque division seront classées séparément.
- 16.2. Deux (2) courses doivent être complétées pour constituer une série.
- 16.3. Les bateaux faisant la course dans plus d'une division au sein d'une même série doivent avoir chaque division classée comme indiqué dans les parties 16.4, 16.5, 16.6
- 16.4. Lorsque 4 (quatre) courses ont été terminées, le score de la série d'un bateau sera le total de ses scores de course à l'exclusion de son pire score.
- 16.5. Lorsque moins de (4) quatre courses par série sont terminées, le score d'une série de bateaux sera le total de ses scores de course.
- 16.6. Un bateau qui est arrivé dans la zone de départ mais n'a pas pris le départ, n'a pas terminé, s'est retiré après avoir terminé ou a été disqualifié recevra des points égaux à un de plus que le nombre de bateaux qui sont arrivés dans la zone de départ. Un bateau qui n'est pas venu dans la zone de départ recevra des points égaux à deux de plus que le nombre de bateaux qui sont arrivés dans la zone de départ. Cela change RRS A9.SCORING

17. RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ

17.1. Un bateau qui se retire d'une course doit en aviser le comité de course dès que possible.

18. PRIX

18.1. Des prix seront décernés pour chaque série terminée.

19. ASSURANCE

19.1. Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile adéquate.

20. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

20.1. Les concurrents participent entièrement à leurs propres risques. Voir RRS 4, Décision de courir. Les autorités organisatrices n'accepteront aucune responsabilité pour les dommages matériels ou les blessures corporelles ou la mort subis conjointement ou avant, pendant ou après la course de la série.



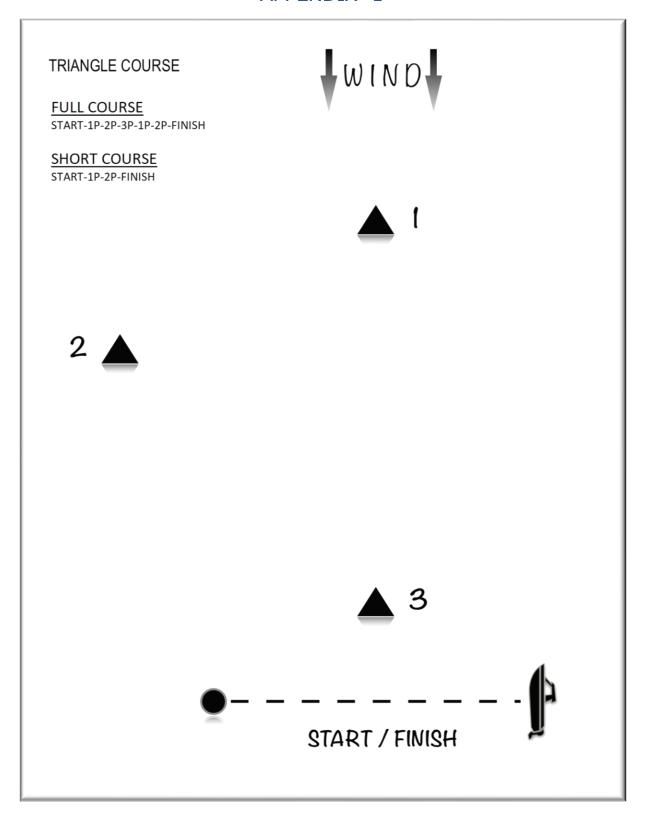
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 2.1. De plus amples informations sont disponibles en contactant les capitaines de flotte des clubs hôtes:
 - Pointe-Claire Frank Ferrara pcycfleetcaptain@yahoo.com
 - BYC Philippe Dormoy pdormoy62@gmail.com
 - RStLYC -Scott Morgan scott@morgans.ca

Le succès de la série DNS ne serait pas possible sans le soutien de bénévoles dévoués, à la fois sur et hors de l'eau, engagés à organiser un événement de voile de haute qualité tout en offrant un environnement de course équitable et sûr pour les marins en compétition..



APPENDIX -1





APPENDIX 2

Used if racing is ended based on the time corresponding to:

Ten Minutes after Sunset

TIME
20:54
20:53
20:50
20:48
20:44
20:42
20:36
20:34
20:27
20:24
20:17
20:14
20:05
20:02
19:53
19:50



APPENDIX – 3

PROTOCOLES COVID-19

Les bateaux à équipage multiple évoluant dans les divisions 1, 2 et 4 doivent se conformer aux directives suivantes émises par la Fédération de Voile du Québec:

- 1. Le nombre de membres d'équipage sur votre bateau (ne résidant pas à la même adresse résidentielle) doit permettre à tout le monde à bord de respecter à tout moment la distance de 2 mètres.
 - 1.1. Sur les bateaux qui permettent la distance 2M, un contact court et sporadique inhérent à ce sport est acceptable si la distance 2M est temporairement interrompue pendant les manœuvres. Pendant cette brèche, un couvre-visage doit être porté et ne doit pas s'accumuler à plus de quinze (15) minutes pour toute la journée ou la régate
 - 1.2. Si vous décidez d'utiliser des masques pendant une course, ils seront considérés comme inefficaces lorsqu'ils sont mouillés (des éclaboussures, de la pluie, de la sueur, etc.).
- 2. Évitez au mieux le partage des équipements.
 - 2.1. Si cela se produit, ayez des protocoles en place pour désinfecter l'équipement.

